

Mon nouveau compagnon peut t'il avoir des droits sur mes enfants

Par **melodiecelia**, le **02/11/2014** à **21:11**

Bonjour, je suis maman de deux enfants séparé de leur papa (il à reconnu les enfants et les vois un week sur deux). Je me suis remise avec un homme qui les élèvent comme les siens ma filles le considère comme son papa. Comment faire pour que si je décède mon compagnon actuel avec qui je suis pacsé ai des droits? Ou il aura aucun droit et on lui coupera tout lien avec les enfants se qu'il ne supportera pas?

Par **domat**, le **02/11/2014** à **23:33**

bjr,
actuellement votre partenaire n'a aucun droit sur vos enfants puisqu'il n'a pas l'autorité parentale et qu'il n'existe aucun lien juridique entre concubins.
la solution serait que vous mariez et que votre époux adopte par adoption simple vos enfants si le vrai père donne son consentement.
cdt

Par **melodiecelia**, le **03/11/2014** à **09:46**

Bonjour mais du coup meme si on se Marie di le géniteur nnest pas d'accord, si y m'arrive quelque chose mon compagnon ne verra plus les enfants qu'il a élever et considère comme les siens ?

Par **domat**, le **03/11/2014** à **11:33**

avez-vous poser la question au père de vos enfants ?

Par **melodiecelia**, le **03/11/2014** à **14:28**

Y refuse car il a malgres tout des liens avec les enfants une journée tout les 15 j depuis un an